

INFORMATIONS POST AGO

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13/12/2024, la société Advanced e-Technologies « AeTECH » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1-Les résolutions adoptées,

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires présents ou représentés réunissent (75,58%) du capital social ratifie en conséquence le délai et le mode de convocation de la présente réunion, qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion individuel du conseil d'administration de la société AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve les états financiers individuels, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, un total bilan individuel de 7 470 173 Dinars avec un déficit net comptable individuel de 1 613 617 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial individuel du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration du groupe AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve les états financiers consolidés, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, un total bilan consolidé de 4 980 239 Dinars avec un déficit net consolidé de 1 413 801 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2023 au poste « Résultats reportés ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe l'allocation d'une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction, à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe sur proposition du Conseil d'Administration la rémunération du comité permanent d'audit à 250DT Net d'impôt par membre et par séance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accepter la démission de Mr Kamel Louhaichi de sa fonction d'administrateur indépendant de la société.

La société Advanced e-Technologies « AeTECH » a lancé un appel à candidatures afin de désigner un nouvel administrateur indépendant qui devra siéger dans son Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice clos au 31/12/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2- Le bilan après affectation du résultat comptable,

BILAN INDIVIDUEL
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2023
(exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	31-déc	
		2023	2022
<u>Actifs Non courants</u>			
Actifs Immobilisés			
<i>Immobilisations incorporelles</i>		453 398	453 398
<i>Amt : Immobilisations incorporelles</i>		(443 061)	(443 221)
		7 337	10 177
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 173 233	2 173 233
<i>Amt : Immobilisations corporelles</i>		(2 061 101)	(2 015 009)
		112 133	158 224
<i>Immobilisations financières</i>		4 012 565	4 012 565
<i>Prov : Immobilisations financières</i>		(237 038)	(237 038)
		3 775 527	3 775 527
Total des actifs immobilisés		3 894 996	3 943 928
Total des actifs non courants		3 894 996	3 943 928
<u>Actifs courants</u>			
<i>Stocks</i>		1 175 846	1 162 049
<i>Prov : Stocks</i>		(682 346)	(646 609)
		493 501	515 440
<i>Clients et comptes rattachés</i>		4 127 813	5 355 446
<i>Prov : Clients et comptes rattachés</i>		(1 880 327)	(1 796 007)
		2 247 486	3 559 439
<i>Autres actifs courants</i>		939 096	1 067 980
<i>Prov : Autres actifs courants</i>		(107 752)	(100 292)
		831 344	967 688
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>		2 846	7 653
Total des actifs courants		3 575 176	5 050 219
Total des actifs		7 470 173	8 994 147

BILAN INDIVIDUEL
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2023
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	31-déc	
Capitaux propres et Passifs		2023	2022
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		2 223 334	2 223 334
Réserve légale		164 000	164 000
Prime d'émission		2 916 670	2 916 670
Modification comptables		(340 637)	(340 637)
Résultats reportés		(8 942 953)	(7 329 336)
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		(3 979 586)	(2 365 970)
Total des capitaux propres après affectation		(3 979 586)	(2 365 970)
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Provision pour risques et charges		51 821	53 821
Emprunts et dettes assimilées		41 419	820 683
Autres passifs non courants		12 880	762 309
Total des passifs non courants		106 120	1 636 813
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		2 498 274	1 820 938
Autres passifs courants		5 364 673	3 984 078
Concours bancaires et autres passifs financiers		3 480 692	3 918 288
Total des passifs courants		11 343 639	9 723 304
Total des passifs		11 449 759	11 360 117
Total des capitaux propres et des passifs		7 470 173	8 994 147

3- L'état d'évolution des capitaux propres.

	Capital Social	Réserves légales	Résultat reporté	Prime d'émission	Modifications comptables	En dinars Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2023	2 223 334	164 000	- 7 329 336	2 916 670	- 340 637	- 1 613 617	- 3 979 586
Affectation Résultat individuel AGO du 13/12/2024			-1 613 617			1 613 617	
Total des capitaux propres au 31/12/2023 après affectation des résultats	2 223 334	164 000	- 8 942 953	2 916 670	- 340 637	-	- 3 979 586

4- La liste des membres du Conseil d'administration.

Administrateur	Date d'expiration du mandat actuel	Poste occupé	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Mr. Zoubeir CHAIEB	Après approbation des EF de l'exercice 2024	Président du Conseil d'Administration d'AeTECH	Gérant de la société ECOTECH immobilière Gérant de la société Advanced e-Services (SARL)
Mr. Mongi CHAIEB	Après approbation des EF de l'exercice 2024	Directeur Général de la société AeTECH	Gérant de la société Tuniphone (SARL)
Mr. Jamel CHAIEB	Après approbation des EF de l'exercice 2024	Administrateur de la société AeTECH	Gérant d'une société hôtelière
Représentant de STB SICAR	Après approbation des EF de l'exercice 2024	Administrateur de la société AeTECH	Cadre supérieur à la STB SICAR
Mme. Hajer MASMOUDI	Après approbation des EF de l'exercice 2024	Administrateur de la société AeTECH	Cadre supérieur à la STB INVEST
Mr. Ahmed Bahri	Après approbation des EF de l'exercice 2024	Administrateur indépendant de la société AeTECH	Ingénieur électromécanique
Mr. Lotfi AIDLI	Après approbation des EF de l'exercice 2024	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires de la société AeTECH	Retraité

INFORMATIONS POST AGE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 décembre 2024.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que tous les actionnaires présents ou représentés réunissent (75,58%) du capital social ratifie en conséquence le délai et le mode de convocation de la présente réunion, qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Conformément à la décision de l'AGE du 10 Mai 2022 et en prenant acte du rapport du conseil d'administration à la date 05 Novembre 2024 sur les modifications apportées au programme de restructuration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité d'exploitation de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.